



Flash CSE extraordinaire du 19/03/20



COVID19, DES MESURES INSUFFISANTES !!

La direction a décidé d'imposer le changement d'horaires pour les ateliers suivants : Moulerie, AVA, FAT et Machine IS tout en précisant que pendant qu'elle informe et consulte le CSE, les chefs sont en train d'informer les salariés ! Donc quel que soit le résultat de la consultation du CSE, cette mesure serait appliquée dès demain matin.

Concernant les droits d'alertes déposés par la CGT & l'UNSA, la direction n'a pas fait d'enquête, et a présenté les mesures qu'elle a prises et décidées seule ! Elle nous a bien précisé que nous n'étions pas d'accord et ne le serions pas, donc elle prenait des mesures unilatéralement qu'elle communiquerait à l'Inspection du Travail.

Pour la CGT, ces mesures sont très insuffisantes et ne permettent pas de garantir la non exposition des salariés au virus potentiellement mortel.

La direction n'a pas voulu faire d'enquête avec les membres du CSE, n'a pas voulu prendre en compte nos demandes de réduction d'activité comme ceci est fait dans plusieurs autres usines de Verallia France.

La CGT ne peut pas se satisfaire des belles paroles de la direction.

Si les salariés veulent se protéger et protéger leur famille, ils devront appliquer en toutes circonstances et sans exceptions les règles barrière et ne pas approcher ou laisser approcher quelqu'un à moins d'un mètre. Et il est important que la direction fournisse à chaque salarié à la prise de poste de quoi désinfecter le poste de travail.

Si ces conditions ne peuvent pas être remplies, à chaque salarié de les faire respecter ! Il y va de votre santé à toutes et tous, et aussi celles de vos familles puisque si vous êtes contaminés, vous risquez d'exposer la santé de vos proches.